



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 10973

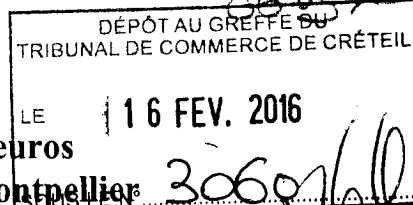
Numéro SIREN : 562 128 041

Nom ou dénomination : 3 D DONA

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2016 sous le numéro de dépôt 3060

PG CE 03.05.13

3 D DONA sas
au capital de 150 000 euros
Siège social: 121 rue de Montpellier
M.I.N. de Paris Rungis
94150 RUNGIS
562 128 041 R.C.S. CRETEIL



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 3 MAI 2013

L'an deux mille treize et le trois mai, à quatorze heures trente, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée avec accusé réception.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission et nomination des Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, ainsi que celle du commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement pour la durée de leurs mandats restant à courir : HUBERT AMENC AUDIT H2A sarl RCS Marseille 414937490 - Le Phocéan 11 rue Neuve Ste Catherine 13007 Marseille – en la personne de Monsieur Hubert AMENC, son représentant légal, Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux comptes d'Aix Bastia, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, Et, A3A EXPERTS – sarl RCS Marseille 402308621– 314 avenue Du Prado 13008 Marseille, en la personne de Madame Carole BILLET son représentant légal, Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux comptes d'Aix Bastia, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à **Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO** Président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.